

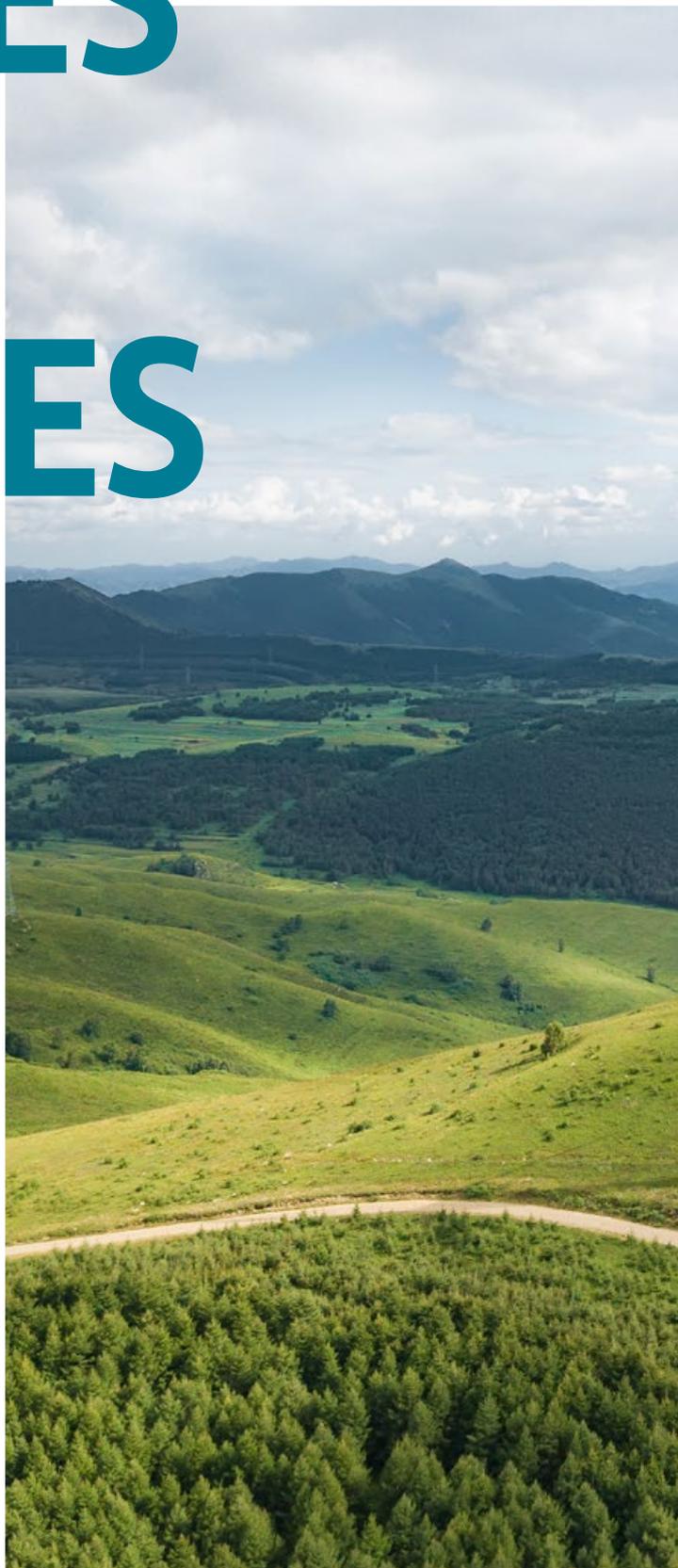


# ALLIANZ L'INVESTISSEMENT DURABLE

Document commercial



# INVESTIR DANS DES FONDS DURABLES





**Le monde change, la situation climatique est alarmante, les inégalités se creusent, vers quel avenir allons-nous ? Vous vous sentez impuissant face à tout cela ? Vous vous demandez si les efforts que vous faites pour changer vos habitudes et comportements ont un réel impact ?**

**Bien sûr, chaque initiative personnelle apporte sa pierre à l'édifice, aussi minime soit-elle. Nous avons tous, à notre niveau, les moyens de changer les choses et de contribuer à un monde meilleur.**

**Et vos investissements, peuvent-ils eux aussi faire la différence ? La réponse est définitivement OUI.**

# DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES, ÇA EXISTE

**Nous le savons, il n'y a pas de petit geste quand il s'agit d'œuvrer pour le climat ou pour une société plus juste. Vous pouvez changer vos habitudes de consommation, améliorer vos comportements, faire des dons mais aussi mettre votre argent au profit des causes environnementales et sociétales tout en le faisant fructifier.**

## COMMENT ?

En optant pour des investissements dits durables. Que ce soit dans des fonds actions (plus risqués) ou obligataires (plus sécurisés), investir consciemment est primordial et cela en maintenant la performance.

Cette nouvelle tendance positive permet aussi de conscientiser les organisations et entreprises, les amener à prendre des mesures fortes pour montrer leur engagement en faveur de l'environnement, des problématiques sociétales et de leur bonne gouvernance, et ainsi répondre aux nouvelles exigences des investisseurs.

Le choix de vos placements a donc plus que jamais un réel impact qu'il ne faut surtout pas minimiser.

## LES INVESTISSEMENTS DURABLES SONT-ILS PERFORMANTS ?

Différentes études révèlent que les fonds intégrant les facteurs ESG ne génèrent pas forcément moins de rendement. Au contraire, les entreprises ayant une vision innovatrice par leur implication ESG auraient plus de chances d'accroître leurs résultats sur le long terme grâce, par exemple, à l'utilisation d'énergies renouvelables, le bien-être du personnel qui augmente la productivité ou encore la transparence des rémunérations des dirigeants qui assure le maintien d'une bonne gouvernance.

De plus, grâce à leur maîtrise du risque, les fonds ESG seraient plus robustes face aux turbulences des marchés et moins exposés aux chocs de marché, notamment celui des matières premières. Ces mesures prises par les entreprises sont non seulement favorables à l'écologie et à la société, mais aussi et surtout aux entreprises elles-mêmes. C'est une situation win-win tant pour la planète, que pour les entreprises et donc les investisseurs. La corrélation entre les implications environnementales, sociétales et de gouvernance et les performances sur le long terme est bien réelle et sera certainement de plus en plus évidente dans le futur.

Dans le graphique suivant, nous vous montrons une comparaison entre l'indice Morningstar Europe et son équivalent durable, l'indice Morningstar Europe Sustain. Vous constaterez que l'indice ESG performe aussi bien que son équivalent non ESG et le surperforme même depuis 2018.



# 27<sub>x</sub>

**INVESTIR DANS UN FONDS ORIENTÉ SOLUTIONS CLIMATIQUES EST 27X PLUS EFFICACE QUE CES ACTIONS COMBINÉES :**



réduire le temps sous la douche



privilégier le train à la voiture



prendre 1 vol international par an



consommer de la viande 1x par semaine

Source : Nordea Sustainable Finance, Nordea Investment Management AB

## COMPARAISON DE L'INDICE MORNINGSTAR EUROPE À SON ÉQUIVALENT DURABLE, L'INDICE MORNINGSTAR EUROPE SUSTAIN

L'indice ESG performe aussi bien que son équivalent non ESG et le surperforme même depuis 2018



**POUR SÉLECTIONNER LES MEILLEURS FONDS RESPONSABLES, ALLIANZ PREND EN COMPTE :**

**Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)**

Il s'agit d'une série de critères spécifiques mesurant l'impact environnemental et social de l'activité de l'entreprise dans laquelle votre fonds investit :

- **critères environnementaux** : niveau des émissions de CO2, empreinte écologique, traitement des déchets, consommation énergétique...
- **critères sociaux** : respect des droits humains, diversité au sein de l'entreprise (hommes/femmes, handicapés, minorités...), dialogue social...
- **critères de gouvernance** : relations avec le conseil d'administration et les actionnaires, transparence au niveau de la rémunération des dirigeants de l'entreprise, mesures prises contre la corruption...

**La notation 'Morningstar Sustainability Rating'**

L'agence Morningstar, spécialiste mondial de la recherche en investissement, a aussi sa propre méthodologie de classification des fonds durables représentée par des globes. Elle mesure l'impact des entreprises en termes de problématiques ESG. Environ 20.000 fonds sont notés comme suit :

Distribution	Score	Description	Globes
Les 10% meilleurs	5	Elevé	🌐🌐🌐🌐🌐
Les 22.5% suivants	4	Supérieur à la moyenne	🌐🌐🌐🌐
Les 35% suivants	3	Moyen	🌐🌐🌐
Les 22.5% suivants	2	Inférieur à la moyenne	🌐🌐
Les 10% moins bons	1	Faible	🌐

Allianz privilégie les fonds ayant 3 à 5 globes, avec un minimum de 4 globes pour les fonds focalisés 'ESG'.

**Les PRI (Principles for Responsible Investment)**

Initiative des Nations Unies, c'est une charte qui engage les investisseurs à prendre en compte les thématiques ESG (via la mise en œuvre de 6 principes déterminés) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif. Allianz fait partie des signataires de cette charte.



# L'ENGAGEMENT D'ALLIANZ

En tant que l'un des leaders mondiaux de l'assurance, Allianz se doit de proposer les meilleurs produits et services mais aussi de faire en sorte que nous évoluions tous dans une société et une économie plus saines.

C'EST POURQUOI ALLIANZ S'ENGAGE DÉJÀ À DIFFÉRENTS NIVEAUX DONT NOTAMMENT :

- l'amélioration de son **empreinte écologique** (déjà -27% de notre émission de gaz à effet de serre depuis 2010),
- des **investissements neutres en carbone** d'ici 2050 et l'exclusion de certains secteurs, parmi lesquels les armes controversées et, progressivement, le charbon,
- tout investissement se fait dans une **optique de durabilité** avec une priorité pour le domaine des énergies renouvelables, transports publics, nouvelles mobilités et bâtiments verts,
- le soutien des **populations les plus vulnérables** en permettant aux pays émergents de s'assurer à moindre coût contre les impacts liés aux changements climatiques,
- un **partenariat avec les Nations Unies** pour fournir une assurance maladie à un million de réfugiés,
- diverses **missions humanitaires** notamment en Zambie et au Mozambique.



#### La nouvelle Allianz Tower à Bruxelles a obtenu un certificat BREEAM

(Building Research Establishment Environmental Assessment Method, méthode qui évalue la performance environnementale des bâtiments) de niveau excellent pour ses remarquables dispositifs énergétiques proches de ceux d'un bâtiment passif.

# CONVAINCU PAR L'INVESTISSEMENT DURABLE ?

**Chez Allianz, nous proposons toute une série de fonds qui correspondent à cette thématique :**

- Allianz GI Global Sustainability
- Allianz Nordea 1 Global Climate and Environment
- Allianz DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable
- Allianz Oddo BHF Polaris Balanced
- AE Allianz Convertible Bond
- Allianz JPM Emerging Markets Opportunities
- AE Allianz Europe Equity Growth
- AE Carmignac Euro-Patrimoine
- AE Oddo Optimal Income
- AE Allianz Global Equity
- AE Oddo Avenir Europe
- Allianz MainFirst Global Equities

Pour plus d'informations sur les fonds mentionnés ci-dessus, consultez [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Liens directs > Documents.

**Prenez rendez-vous avec votre courtier, il analysera avec vous les points suivants :**

- votre connaissance et expérience des produits financiers
- votre situation financière
- vos objectifs d'épargne et d'investissement
- votre appétit pour le risque
- vos aspirations et vos besoins.

Sur base de cette analyse, votre courtier pourra vous proposer un investissement en adéquation avec votre situation personnelle.



Le document d'informations spécifiques pour les fonds concernés, le règlement de gestion et les conditions générales sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances ou sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Liens directs > Documents.

Lisez-les attentivement avant toute souscription et signature d'un contrat.



Cette brochure est imprimée sur du papier recyclé.  
Le processus de recyclage utilisé est garanti sans désencrage, sans azurant optique et sans blanchiment au chlore.



Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 143.000 collaborateurs au service de plus de 92 millions de clients. Au Benelux, Allianz offre, par l'intermédiaire des courtiers en assurances, un large éventail de produits et services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. En Belgique et au Luxembourg, Allianz est au service de plus de 900.000 clients, occupe plus de 950 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 2,8 milliards d'euros. Allianz aux Pays-Bas sert plus de 1,3 million de clients par le canal du courtage ainsi que par la filiale d'assurance directe Allianz Direct. Aux Pays-Bas, Allianz occupe près de 1.000 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 1,3 milliard d'euros.

Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

Cette brochure a été rédigée le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :

- l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02 547.58.71, fax : 02 547.59.75, info@ombudsman.as,
- Allianz Benelux SA par mail à [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), par téléphone au 02 214.77.36 ou par fax au 02 214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux SA, 10RSGJ, Blvd du Roi Albert II 32 à 1000 Bruxelles.

#### **Allianz Benelux SA**

Blvd du Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 214.61.11

[www.allianz.be](http://www.allianz.be)

BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles

IBAN : BE74 3100 1407 6507 – BIC : BBRUBEB